



Aún todo no es habiendo

SOMMAIRE

Le mot
du Maire p.1

Coordonnées
Mairie p.1

Echos
du conseil
municipal p.2
Adressage p.2

Informations
municipales :

A l'école,
Equipement informatique,
les effectifs et les inscrip-
tions p.3

Logements
communaux p.3

Insolite p.3

Etat civil de l'année
2021 p.3

C.C.A.S. p.3

Les informations
de sécurité
et de citoyenneté :

Elections 2022....p.4

Recensement
militaire p.4

Infos & documents
administratifs..... p.4

Equipement
d'urgence..... p.4



Bulletin municipal

2022 N° 33

Le mot du Maire

Chères Mirepeichoises, chers Mirepeichois,

En ces temps difficiles, je tiens à vous adresser mes vœux les plus sincères et chaleureux. Je vous souhaite une belle année 2022 semée de petits et grands bonheurs. Compte-tenu de la crise sanitaire qui nous touche encore actuellement, la traditionnelle cérémonie des vœux aux habitants de la commune ne pourra malheureusement pas avoir lieu.

Espérons que 2022 soit une année d'échanges, de joie et de partage et que les traditionnelles fêtes communales au mois de mai seront enfin l'occasion de retisser ces liens si importants pour vous, pour nous. Si la situation sanitaire le permet, nous envisageons également de renouer avec un autre événement heureux pour notre belle commune : Mirefleurs, notre jolie fête des fleurs.

Un nouveau comité des fêtes est en cours de constitution et fait appel à toutes les bonnes volontés. Si vous souhaitez apporter votre contribution, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie de Mirepeix.

Prenez soin de vous, de vos familles et de vos amis.

Votre maire,

Stephane VIRTO

Mairie :

80 route de Lourdes - 64800 MIREPEIX

Coordonnées :

Téléphone : 05 59 61 11 59

Télécopie : 05 59 92 92 39

Courriel : mairie-mirepeix@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 14h00 à 18h00

Judi : 14h00 à 18h00

Vendredi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Echos du conseil municipal :

28 septembre 2021

- Le personnel : création d'un emploi de secrétaire de mairie
- Budget : examen de devis pour équipement numérique du groupe scolaire
- S.D.E.P.A. : rénovation de l'éclairage public des quatre chemins
- Voirie : intégration dans la voirie communale la voie du lotissement l'ESTIBETE
- Association : convention avec la TRIBU 64
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020
- Questions diverses et informations

26 octobre 2021

- Adressage : dénomination de voie «IMPASSE DE LA PLAINE»
- Adressage : dénomination de voie «IMPASSE DES SAPINS»
- Adressage : achats des plaques de rue et numéros de voirie
- Programme de voirie 2021 : demande de subvention au département
- Questions diverses

30 novembre 2021

- Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme : autoriser le Maire à formuler des observations auprès du commissaire enquêteur.
- Aménagement de la Bareilhe : emprunt
- Devis : plaques de rue et numéros de voirie
- Budget : décision modificative n°3
- Agence Paloise de Services : convention de mise à disposition de personnel
- Les contrats d'assurance : renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2022
- Le personnel : protection sociale complémentaire et participation
- Bibliothèque municipale : convention de fonctionnement avec l'association Culture et Loisirs
- Occupation des locaux communaux par les associations : convention de mise à disposition
- Communauté de Communes du Pays de Nay : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées-compétence jeunesse
- Questions diverses et informations

21 décembre 2021

- Les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2022
- Office national des forêts : état d'assiette des coupes 2022
- Le personnel : renouvellement de la convention avec l'agence paloise de services
- Le personnel : régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (R.I.F.S.E.E.P)
- S.I.V.U. d'aide à domicile de la plaine de Nay : transformation du S.I.V.U. en un syndicat à vocation multiple (S.I.V.O.M.)
- École : accueil d'un enfant handicapé et personnel
- Bail à ferme : renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2022
- Questions diverses et informations

Adressage

Comme annoncé dans les bulletins municipaux n° 30 et n° 32 (plan des rues), les travaux de mise à plat du plan d'adressage, de mise en cohérence des noms de rues et de tous les numéros des habitations sont maintenant terminés et les élus du conseil Municipal procèdent actuellement à la remise des plaques de numéros de rues et à la mise en place des nouvelles plaques de rues.

Il est utile de préciser que ce nouveau plan d'adressage s'est imposé à la commune de Mirrepeix comme à toutes les communes des Pyrénées-Atlantiques à la demande des services du cadastre et a constitué un pré-requis au déploiement de la fibre dans le département. De plus, il est utile de rappeler que l'adresse constitue un enjeu d'intérêt général tant pour l'efficacité des services de secours (pompiers, Samu..) que pour le bon acheminement du courrier et la livraison des marchandises.

Il a été établi dans le respect des règles dictées par le cadastre. Un géomètre du cadastre est venu en mairie pour nous guider sur la réglementation à appliquer.

Ce plan d'adressage est prévu pour durer sur plusieurs décennies.

Les personnes qui ont des difficultés en informatique pour effectuer leur changement d'adresse et qui ne trouvent pas assistance auprès de leurs proches peuvent contacter les membres du C.C.A.S. qui leur apporteront de l'aide.

Les infos municipales :

A l'école

Équipement informatique.

Renouvellement de matériel. L'équipement informatique de l'école étant devenu obsolète a été renouvelé. Après avoir remplacé l'ordinateur dévolu à la direction de l'école par un ordinateur de bureau neuf et performant en début d'année 2021, ce sont 4 ordinateurs portables, équipés chacun des logiciels de travail et antivirus, qui ont été achetés et mis en service en ce début d'année scolaire. Ce matériel, mis à disposition des classes, permet une plus grande souplesse d'utilisation.

Cet équipement a été fourni, préparé et installé par la société C.G.Informatique de Nay qui en assure la maintenance. Coût de l'opération : 5 167€, pour laquelle la municipalité a bénéficié d'une subvention de 1 237€ au titre de la D.E.T.R..

Les effectifs.

96 élèves étaient inscrits à l'école en ce début d'année scolaire, soit un effectif en légère baisse par rapport à la rentrée de septembre 2020.

Classe 1 : PS-MS de maternelle : 22

Classe 2 : GS-CP : 24.

Classe 3 : CE1-CE2 : 24.

Classe 4 : CM1-CM2 : 26

Inscriptions.

Si vous résidez à Mirepeix et si votre enfant est né en 2019, vous pouvez dès maintenant contacter le secrétariat de la mairie afin de retirer le dossier d'inscription pour la future rentrée scolaire de septembre 2022.

Logements communaux

Les travaux de réhabilitation des deux logements communaux sont en cours d'achèvement. Notre maître d'œuvre de l'Agence Publique de Gestion Locale a piloté l'organisation des travaux et le suivi de l'intervention des 10 entreprises avec la collaboration de Francis MIJARES, adjoint au Maire, de Nicole HUROU, adjointe au Maire et de Serge MANN conseiller municipal.

Cette opération a pu se réaliser grâce aux aides financières publiques de :

- La Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du dispositif RENO'AQT : travaux de rénovation énergétique de l'habi-

tat (isolation-chaudière-menuiserie...) La subvention est de 24 000 euros.

- L'Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour 37 400 euros
- Le Département dans le cadre du dispositif PALULOS pour un montant de 24 040 euros
- La Communauté de Communes du Pays de Nay pour un montant de 15 000 euros

La participation financière de la commune et un prêt de 100 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne complètent le financement.

Insolite

Le spectre de 2013 est toujours dans les têtes de nos concitoyens avec son lot d'angoisse. Alors qu'autrefois, les inondations n'étaient que des situations exceptionnelles, aujourd'hui, force est de constater que ces épisodes font quasiment partie de notre quotidien. Heureusement, les aménagements réalisés et les dispositions prises ont certainement permis de préserver les biens individuels.



Etat civil de l'année 2021

- 11 naissances.
- 10 décès.
- 3 mariages et 4 P.A.C.S.

CCAS.

Le repas de fin d'année prévu le 5 décembre dernier ayant dû être annulé en raison de la situation sanitaire dégradée, un petit panier gourmand a été offert et remis aux Mirepeichois de 65 ans et plus par les membres du C.C.A.S..

Informations de sécurité et de citoyenneté :

Elections 2022

Présidentielle :

- 1^{er} tour : 10 avril 2022
- 2^d tour : 24 avril 2022

Législatives :

- 1^{er} tour : 12 juin 2022
- 2^d tour : 19 juin 2022

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Par dérogation à l'article L. 17, peuvent demander à être inscrits sur la liste électorale de la commune entre le sixième vendredi précédant le scrutin et le dixième jour précédant ce scrutin :

1° Les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la mise à la retraite ;

2° Les militaires renvoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activité, libérés d'un rappel de classe ou démobilisés après la clôture des délais d'inscription, ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile ;

2° bis Les personnes qui établissent leur domicile dans une autre commune pour un motif professionnel autre que ceux visés aux 1° et 2° après la clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec elles à la

date du changement de domicile ;

3° Les Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription ;

4° Les Français et Françaises qui ont acquis la nationalité française par déclaration ou manifestation expresse de volonté et été naturalisés après la clôture des délais d'inscription ;

5° Les Français et les Françaises ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont ils avaient été privés par l'effet d'une décision de justice.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Recensement militaire

Les jeunes **filles et garçons nés en 2006**, ont **3 mois**, après le jour de leur **16^e anniversaire** pour venir se faire recenser en Mairie, munis du livret de famille de leurs parents et d'une pièce d'identité.

Équipement d'urgence

La mairie est dotée de 2 défibrillateurs automatiques.

Il sont situés :



sur le mur des services techniques de la mairie, à la Bareilhe,



à l'entrée du Centre de rencontre, place Henri Prat.

Infos & documents administratifs

Tout sur le site officiel :

www.service-public.fr

Les services d'urgence

Pompier : 18 - S.A.M.U. : 15 - Appel d'urgence U.E. : 112

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Nay : 05 59 13 22 40

Animaux errants : Appeler la mairie. Nous avons une convention avec la S.P.A. d'Ibos